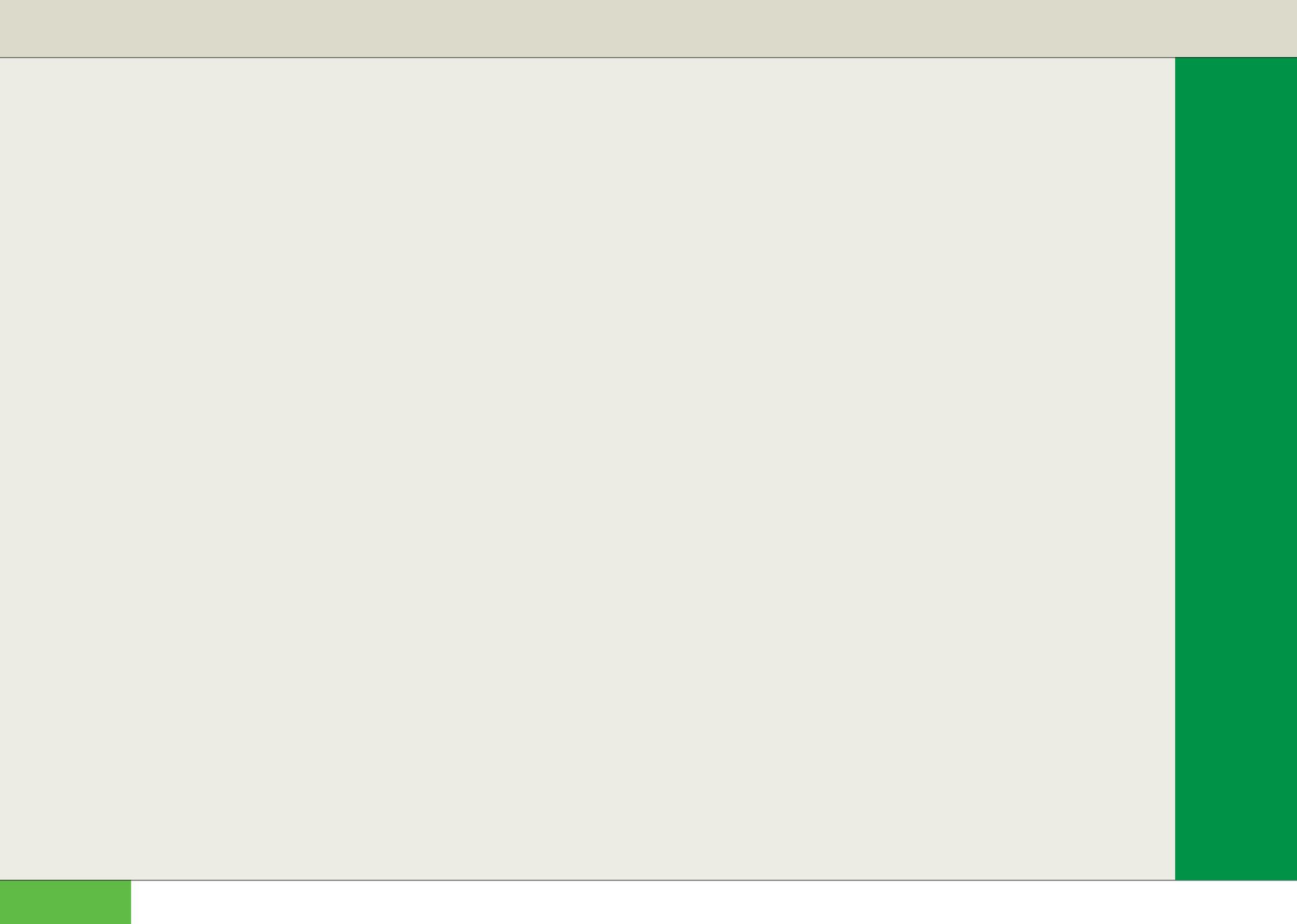




MISE À 2 X 2 VOIES  
DE L'AXE BRETAGNE-ANJOU  
SECTION FORÊT D'ARAIZE

CONCERTATION  
**2<sup>e</sup> PHASE**  
23 MAI / 8 JUIN 2007



# SOMMAIRE

**P.4** *UNE NOUVELLE PHASE DE  
CONCERTATION POUR CHOISIR LE  
MEILLEUR TRACÉ*

- Des études approfondies pour décider en toute connaissance de cause
- Les moyens de communication associés
- Et après

**P.6** *12 MOIS D'ÉTUDES APPROFONDIES*

**P.6** *LES TRACÉS SOUMIS  
À LA CONCERTATION*

**P.8** *LES PRINCIPAUX ENJEUX  
ENVIRONNEMENTAUX*

**P.10** *COMPARER LES TRACÉS ENTRE EUX*

- La comparaison environnementale
- La comparaison technique

**P.14** *DES MESURES COMPENSATOIRES  
POUR RÉDUIRE L'IMPACT DU PROJET*



# I. UNE **NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION** POUR CHOISIR LE MEILLEUR TRACÉ

## **DES ÉTUDES APPROFONDIES POUR DÉCIDER EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE**

Une première phase de concertation pour l'aménagement de l'axe Bretagne-Anjou, au niveau de la forêt d'Araize, s'est déroulée en avril 2006. Les acteurs et les habitants des territoires desservis, répartis sur quatre départements (la Mayenne, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et l'Ille-et-Vilaine) ont ainsi pu s'exprimer sur les fuseaux soumis à la concertation. Un bilan de celle-ci a ensuite été réalisé. Il en ressort qu'une large majorité des avis marque sa préférence pour l'aménagement sur place. Il a également été demandé que des études approfondies de toutes les solutions possibles soient menées, afin de pouvoir choisir en toute connaissance de cause le meilleur tracé.

Forts de ce bilan, les Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire, en lien avec les deux autres Conseils généraux concernés – la Mayenne et la Loire-Atlantique – ont donc décidé de compléter les études existantes. Grâce à celles-ci, chacune des variantes proposées en avril 2006 a été analysée et comparée sur la base de critères rigoureux (impacts environnementaux, agricoles, sylvicoles, économiques, habitat...). De nouvelles variantes ont également pu être définies pour tenir compte des contraintes locales identifiées.

Parallèlement à ces études, des réunions de travail ont eu lieu avec tous les acteurs du projet : maires, exploitants agricoles, propriétaires de la forêt d'Araize, services de l'Etat. Le comité consultatif de l'environnement mis en place par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, composé de représentants d'associations et de professionnels de l'environnement, a également été sollicité.

C'est donc sur la base de ces études approfondies et de la concertation régulière avec les acteurs du projet, que la nouvelle phase de concertation publique s'engage aujourd'hui.

## **LES MOYENS DE COMMUNICATION ASSOCIÉS**

Comme pour la phase 1 de la concertation, différents moyens de communication sont mis à la disposition



des habitants. Il s'agit du présent dossier de concertation, qui est un document de synthèse présentant les études complémentaires réalisées, les différentes variantes et leur comparaison environnementale et technique, ainsi que les mesures compensatoires envisagées. Il est disponible dans chaque mairie.

Trois réunions publiques avec les élus et les techniciens sont organisées pour les habitants des communes concernées. Ils pourront ainsi s'informer, poser des questions et s'exprimer sur les propositions de tracés.

Une exposition dans chacune des six communes concernées (Eancé, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Brutz, Pouancé, Senennes et Villepot) présente sous forme de panneaux le résultat des études et les différents tracés soumis à la concertation. Un registre permettra à chacun de formuler des observations et d'exprimer son avis.

Une troisième lettre d'information, distribuée en boîte aux lettres et mise à disposition dans les mairies, a lancé cette seconde phase de la concertation.

Enfin, une rubrique est consacrée à l'élaboration du projet d'aménagement de la forêt d'Araize sur les sites internet :

- du Conseil général d'Ille-et-Vilaine : [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr),
- de Loire-Atlantique : [www.cg44.fr](http://www.cg44.fr),
- de Maine-et-Loire : [www.cg49.fr](http://www.cg49.fr),
- et de Mayenne : [www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr).



## RAPPEL DU CONTEXTE

### > COMPLÉTER L'AMÉNAGEMENT DE L'AXE BRETAGNE-ANJOU

L'opération de mise à 2 x 2 voies des RD 41 et RD 94 s'inscrit dans le cadre de l'aménagement global de l'axe Bretagne-Anjou. Elle porte sur la section comprise entre le carrefour avec la RD 178 à Martigné-Ferchaud et le Maine-et-Loire.

Elle vise le gain de temps et l'amélioration des conditions de déplacement pour répondre de façon optimale aux objectifs fixés par les deux Conseils généraux : aménager les territoires desservis et offrir de meilleures conditions pour tous les usagers.

L'aménagement d'un axe routier entre Rennes et Angers est le fruit d'une démarche commune des Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire, en collaboration avec les Conseils généraux de Mayenne et de Loire-Atlantique.

### > LA RECOMMANDATION DE LA CNDP

Les Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire avaient saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) - organisme institué par la loi relative à la démocratie de proximité et obligatoirement saisi lorsque le coût du projet routier est supérieur à 300 millions d'euros ou sa longueur supérieure à 40 km. Par une décision de septembre 2004, elle a recommandé de poursuivre la concertation avant l'ouverture de l'enquête publique relative à la section forêt d'Araize, ce qui a été fait par les deux Conseils généraux en avril 2006.

### > LE BILAN DE LA PHASE 1 DE LA CONCERTATION

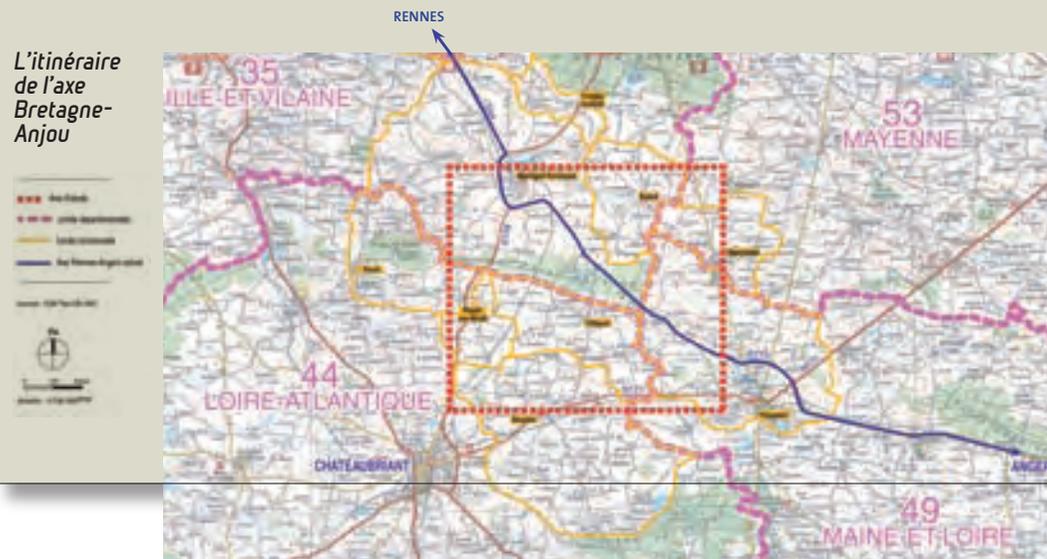
Elle a été marquée par une participation importante des habitants : 600 personnes ont participé aux réunions publiques et 250 avis ont été exprimés au travers des coupons-réponses et des registres d'observations. 82 % se sont ainsi prononcés en faveur de l'aménagement sur place.



## ET APRÈS ?

Un bilan de la concertation sera établi au cours de l'été 2007. Les Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire pourront ainsi choisir en toute connaissance de cause le meilleur tracé à présenter à l'enquête publique fin 2007. L'objectif est d'aboutir au Dossier d'Enquête Publique dans le courant de l'année 2008.

L'itinéraire de l'axe Bretagne-Anjou



## II. 12 MOIS D'ÉTUDES *APPROFONDIES*

Les études complémentaires pour la mise à 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou dans la section forêt d'Araize ont été menées sur une large aire d'étude, qui comprend :

- deux régions : la Bretagne et le Pays de la Loire
- sept communes, réparties sur quatre départements :
  - en Ile-et-Vilaine : Martigné-Ferchaud, Eancé
  - en Mayenne : Senonnes
  - en Maine-et-Loire : Pouancé
  - en Loire-Atlantique : Noyal-sur-Brutz, Soudan, Villepot.

Les données environnementales et agricoles définies en 2003 ont été actualisées, avec en particulier un complément d'expertise sur la faune et la flore, une actualisation de l'enquête agricole au nord de l'aire d'étude et un complément d'enquête pour le sud.

Une étude de faisabilité de différentes solutions d'aménagement a été conduite, de même qu'une comparaison environnementale et technique entre la solution d'aménagement sur place dans la forêt d'Araize et les solutions de contournement au nord et au sud de la forêt.



## III. *LES TRACÉS* SOUMIS À LA CONCERTATION

Trois types de tracés avec différentes variantes ont été définis, pour tenir compte des contraintes locales identifiées dans les études complémentaires. De nouveaux tracés sont donc apparus depuis 2006, et sont soumis à cette concertation.

### **LE TRACÉ "AMÉNAGEMENT SUR PLACE" (ASP)**

#### > TRAVERSÉE DE LA FORÊT D'ARAIZE

Tracé neuf au sud de Martigné-Ferchaud selon 2 variantes **Nord A'** (passage au nord du Ronzeray) ou **Nord B'** (passage au sud du Ronzeray) en contournant le village de Saint-Morand puis aménagement sur place dans la forêt d'Araize

### **LES TRACÉS SUD**

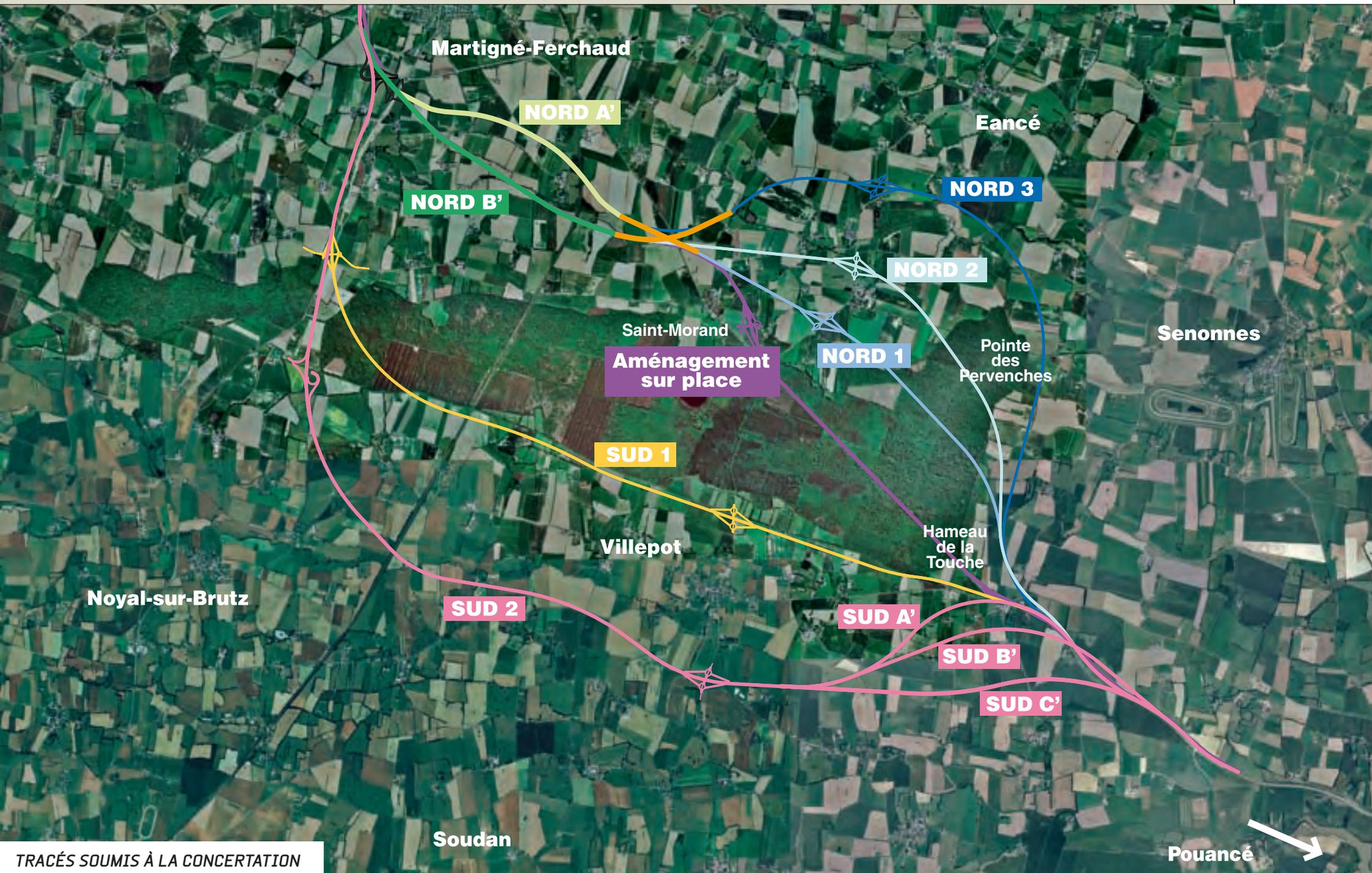
#### > CONTOURNEMENT SUD DE LA FORÊT D'ARAIZE

Aménagement sur place de la RD 178 au Sud de Martigné-Ferchaud  
 puis variante **Sud 1** : tracé neuf en lisière Sud de la forêt d'Araize puis rétablissement sur la RD 775 au hameau de la Touche  
 ou variante **Sud 2** : tracé neuf au Sud de Villepot puis rétablissement sur la RD 775 selon 3 variantes **Sud 2 A'**, **Sud 2 B'** ou **Sud 2 C'**

### **LES TRACÉS NORD**

#### > CONTOURNEMENT NORD DE LA FORÊT D'ARAIZE

Tracé neuf au sud de Martigné-Ferchaud selon deux variantes **Nord A'** ou **Nord B'** en contournant le village de Saint-Morand  
 puis variante **Nord 1** : contournement nord de la forêt d'Araize avec passage en limite est jusqu'au hameau de la Touche (RD 775)  
 ou variante **Nord 2** : contournement avec passage sur la pointe des Pervenches et en lisière est de la forêt jusqu'au hameau de la Touche (RD 775)  
 ou variante **Nord 3** : contournement avec passage au sud de la pointe des Pervenches jusqu'au hameau de la Touche (RD 775)



# IV. LES **PRINCIPAUX ENJEUX** ENVIRONNEMENT

La forêt d'Araize, avec ses 1000 ha, est l'un des dix grands massifs d'Ille-et-Vilaine. Ce secteur présente des caractéristiques particulières à prendre en compte dans le projet.

## > L'EAU

Elle constitue un enjeu majeur du territoire à préserver pour ses différentes fonctions :

- les captages d'eaux souterraines ou superficielles,
- la baignade,
- la vie piscicole et la pêche,
- ...

## > UN PATRIMOINE NATUREL FORESTIER ET BOCAGER D'IMPORTANCE :

- la forêt d'Araize, qui comprend une diversité d'arbres, d'espèces végétales intéressantes, de belles populations de chevreuils et de sangliers,...
- le bocage, qui assure un rôle important pour la flore et la faune et favorise aussi les déplacements des animaux,
- les vallées et cours d'eau, avec les zones humides, des corridors,...
- une avifaune remarquable,
- des chauves-souris, des insectes et des amphibiens protégés.



## > L'EXPLOITATION SYLVICOLE DE LA FORÊT D'ARAIZE

- un Groupement forestier familial,
- des aides financières du Fonds forestier national,
- la location de la chasse comme revenu complémentaire.



## > LA CHASSE

- un bon potentiel de chasse : sangliers et chevreuils,
- des contraintes de chasse liées à la RD 94.

## > LES ACTIVITÉS HIPPIQUES DE SENONNES-POUANGÉ

- un Centre d'Entraînement Régional de Galop le plus important de l'ouest, en essor constant :
  - une 3<sup>e</sup> piste de galop en projet,
  - une zone d'activités équestres (14 ha) en cours d'aménagement.

## > LES ACTIVITÉS HUMAINES

- un habitat très présent,
- la zone d'activités économiques du Ronzeray,
- de futures zones d'urbanisation.

## > DES INFRASTRUCTURES IMPORTANTES

- axe Bretagne-Anjou,
- axe Vitré-Châteaubrian,
- axe Savenay-Laval,
- voie ferrée Rennes-Châteaubriant.

## > UN RICHE PATRIMOINE HISTORIQUE

- le château de Senonnes, monument historique,
- de nombreux sites archéologiques.

## > LES ENJEUX DE LOISIRS ET DE TOURISME

- des gîtes et des chambres d'hôtes,
- de nombreux chemins pédestres et équestres.





# V. COMPARER LES TRACÉS ENTRE EUX

## LA COMPARAISON ENVIRONNEMENTALE

### > LE MILIEU PHYSIQUE

#### La topographie et la traversée de relief

Chaque variante traverse des reliefs contraignants : la vallée de Semnon/Matz, la Semnon amont, la vallée de la Brutz, les vallonnements au nord d'Eancé.

Les variantes Aménagent sur place (ASP) et Sud 1 ont un impact faible sur la topographie : seule la vallée du Matz et ses affluents est concernée entre Martigné-Ferchaud et Saint-Morand.

Pour les variantes Nord 1, 2 et 3 et Sud 2, l'impact est considéré comme "moyen" :

- les variantes Nord franchissent à plusieurs reprises la vallée du Semnon et ses affluents,
- les variantes Sud 2 franchissent les vallées du Matz et de la Brutz.

Indicateurs	Familles	1. ASP Aménagement Sur Place		2. Sud			3. Nord			
		Nord A'	Nord B	Sud 1	Sud 2		Nord 1	Nord 2	Nord 3	
	Variantes				Sud A'	Sud B'	Sud C'			
<b>Milieu physique</b>										
Reliefs		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Captage Alimentation en Eau Potable		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Cours d'eau		●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>Milieu naturel</b>										
Niveau régional entité forestière		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Niveau intermédiaire fonctionnalité macro-écologique		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Niveau local emprise forestière / bocagère		●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>Forêt</b>										
Sylviculture		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Chasse		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Chemins		●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>Agriculture</b>										
Urbanisme		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Emprises		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Desserte		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Coupe territoire		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Impact hameaux		●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>Paysage</b>										
Impact paysage		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Impacts riverains		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Insertion		●	●	●	●	●	●	●	●	●

● Pas d'impact ou impact faible ● Impact moyen ● Impact fort ● Impact très fort

#### Les captages d'Alimentation en Eau Potable et les périmètres de protection éloignée

Toutes les variantes traversent un périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable :

- le terrain aquifère très vulnérable des faluns de la Marinière (captage de Chazé-Henri) à environ 7 km en amont dans la traversée de la forêt d'Araize pour les variantes aménagées sur place (traversée du périmètre de protection sur 3,3 km) et Nord (traversée sur moins de 3 km) ainsi que pour les variantes Sud 1 et Sud A' sur environ 700 m,
- le terrain aquifère vulnérable et très sensible de Soulvache (captage de Bonne Fontaine), à 12 km en amont, pour toutes les variantes Sud avec une traversée du périmètre de protection sur environ 5 à 6 km.

Globalement les variantes de contournement par le sud ont un impact, c'est-à-dire un risque potentiel de pollution, plus fort sur la ressource en eau car le nombre de km passant dans le périmètre d'alimentation en eau est plus important pour ces variantes.

#### Les cours d'eau, les zones inondables et les usages de l'eau

Le nombre de cours d'eau traversés est moins important pour la variante ASP – Nord A' et pour la variante Sud 1 avec passage en lisière forestière. Neuf cours d'eau, permanents ou temporaires, sont concernés.

Il est le plus important pour les variantes Sud 2.

Toutes les variantes se raccordent à l'ouest de la déviation de Pouancé en amont de l'étang de Saint-Aubin.

La famille de variantes Contournement Nord traverse plusieurs des principaux affluents du Semnon en amont de l'étang de la Forge et de ses frayères à brochet. La variante ASP - traversée de la forêt d'Araize coupe comme à l'heure actuelle le ruisseau d'Araize à proximité de la source. La famille de variante Sud 2 – Contournement Sud traverse la Brutz de catégorie piscicole intermédiaire, sensible en raison du projet de réhabilitation de la truite.

Globalement, les variantes de contournement Nord et Sud 2 ont un impact plus fort sur les cours d'eau et les milieux aquatiques.

## LE MILIEU NATUREL

La forêt d'Araize constitue l'enjeu majeur tant sur le plan régional, intermédiaire que local.

### Au niveau régional : l'entité forestière

La forêt d'Araize, avec ses 1000 hectares, est l'un des dix plus grands massifs en Ille-et-Vilaine. C'est une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1.

Le maintien de la traversée de la forêt entraîne une coupure en deux unités de 300 hectares (au nord) et 700 hectares, reliées par des passages pour la faune. De même, les variantes Nord 2 et Nord 3 créent une coupure nouvelle dans la forêt. L'impact reste très fort pour ces variantes.

Les variantes de contournement Sud 1 et Sud 2 ainsi que Nord 1 maintiennent l'intégrité de ce massif.

Toutefois, la variante Sud 1 a une emprise limitée sur la forêt d'Araize mais crée une coupure entre cette dernière et la forêt Neuve d'Araize. De plus, elle porte atteinte à la lisière Sud de la forêt, zone de contact entre espèces riche et sensible.

### Au niveau intermédiaire : le fonctionnement des passages de la faune

Pour la variante ASP, le bon fonctionnement des échanges entre le nord et le sud de la future 2 x 2 voies par des passages aménagés est moins aléatoire qu'en milieu ouvert. Un bon fonctionnement des passages pour la grande faune n'est garanti qu'avec des ouvrages de franchissement sur une longue distance.

De nombreuses autres espèces de petite taille, comme les chauve-souris, les amphibiens, les invertébrés, peut-être déjà gênées par la route actuelle, sont également à prendre en compte.

Pour l'aménagement sur place, la variante Nord B' a un impact plus important que Nord A' car elle coupe le corridor de la vallée du Matz, impactant plus fortement les zones humides limitrophes.

Pour la variante Nord 1 au nord de la Pointe des Pervenches, le massif d'Araize serait ceinturé au nord et à l'est, avec une réduction des échanges d'espèces avec la forêt de la Guerche et les milieux aquatiques (l'étang de la Forge, la rivière Semnon,...) en raison de la rupture des continuités des cours d'eau et des bocages. L'emplacement de passages "grande faune" sera plus délicat dans ces milieux ouverts, où il faut privilégier un passage dans les vallées pour un meilleur fonctionnement.

Pour les variantes Nord 2 et Nord 3, à l'interruption de lisières forestières s'ajoute la coupure de deux corridors (la rivière Semnon et le ruisseau d'Araize) ainsi que la coupure des échanges avec la forêt de la Guerche. L'impact sera fort.

Pour la famille de variantes de contournement Sud, les échanges d'espèces entre la forêt d'Araize et le bocage, les bois satellites et les grands massifs environnants seraient amoindris. Les corridors de la vallée de la Brutz et du valon du ruisseau des Fontaines seront coupés. La variante Sud 1 rendrait aussi la lisière de la forêt imperméable sur l'ensemble du massif forestier au sud.

L'urbanisation croissante au sud du massif (Châteaubriant, bourgs) contribue à dégrader les zones bocagères. Les passages grande faune à prévoir au niveau des axes de déplacement connus seraient concentrés par rapport à la situation actuelle, avec des risques de dysfonctionnement. La coupure risquerait d'être aggravée avec l'aménagement à terme de la RN 171, distante seulement de 2,5 km au sud de cette variante.

Pour l'ensemble des variantes Sud, l'impact serait fort (Sud 2) à très fort (Sud 1).

### Au niveau local : l'emprise forestière et bocagère

La variante ASP entraîne l'emprise forestière la plus importante (environ 8 ha), avec la destruction d'habitats forestiers d'intérêt communautaire (emprise hêtraie-chênaie atlantique et chênaie pédonculée à Molinie) et de zones de ponte d'amphibiens forestiers protégés, la perte d'habitat pour des oiseaux protégés et des risques de collision et dérangement. L'impact serait fort.

Cette variante porterait aussi atteinte aux lisières existantes, avec la création d'une nouvelle lisière, et une modification de la végétation, suivie d'une modification de la composition de la faune.

Si l'emprise forestière est moins importante (respectivement 3,5 et 4,85 ha), les variantes Nord 2 et Nord 3 auraient un impact considéré très fort compte tenu d'une emprise nouvelle sur le massif et également bocagère sur les espaces agricoles.

La variante Nord 1 aurait un impact considéré comme "moyen" car elle n'engendre pas d'emprise forestière et que peu d'emprise bocagère (le réseau bocager est déjà en grande partie dégradé).

La variante Sud 1 de contournement en lisière forestière a un impact fort car elle entraîne une emprise forestière de 3,5 ha et une emprise bocagère importante.

La variante Sud 2 de contournement au sud de Villepot s'éloigne des zones de lisières sud de la forêt d'Araize mais a un impact sur la zone de contact entre la Forêt d'Araize et la Forêt Neuve d'Araize. Pour les prolongements A, B' et C', il n'y a aucune emprise forestière et des emprises bocagères limitées.

Les différences résident surtout dans la traversée des entités bocagères, qui sont des écosystèmes formés de prairies permanentes, de mares, de réseaux de haies... où subsistent une faune et une flore appartenant au patrimoine. Les emprises sont très variables :

- les plus faibles (par ordre croissant) pour Nord 1, l'ASP, Nord 3 et enfin Nord 2,
- la plus importante pour la variante Sud 1 et (dans une moindre mesure) Sud 2.

En dehors des zones bocagères denses, les espaces traversés sont des secteurs agricoles ouverts avec une faune et une flore communes.

En définitive, la variante la moins pénalisante sur le milieu naturel (entités forestière et bocagère, corridors écologiques) est la variante Nord 1, vient ensuite la variante Sud 2.

## > LE MILIEU HUMAIN

### L'exploitation sylvicole

La coupure amplifiée par les variantes ASP, Nord 2, Nord 3 et Sud 1 fragmenterait l'unité d'exploitation du Groupement forestier d'Araize. Le rétablissement par un passage dénivelé en "artère" principale protégée et l'empierrement de chemins peuvent garantir la pérennité de l'exploitation. Les variantes Nord 2 et Nord 3 auraient un impact très fort car elles créent une nouvelle fragmentation dans des boisements très prometteurs.

La variante Sud 1 aurait un impact moyen car elle fragmente des boisements moins prometteurs.

Les emprises forestières (de 3,5 à 8 ha selon le tracé) nécessiteraient, outre des replantations (de 3 à 5 fois l'emprise), une mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols pour déclasser ces Espaces Boisés Classés.

A contrario, le contournement de la forêt d'Araize (variantes Nord 3, Sud 1 et Sud 2) faciliterait son exploitation sylvicole comparativement aux contraintes actuelles liées au trafic routier.

### La chasse

Quelle que soit la variante, les conditions de chasse seront améliorées du fait des rétablissements par les passages aménagés et sécurisés.

De la même façon, la coupure de la chasse par la variante ASP n'entraînerait qu'un impact limité par le rétablissement des circulations, sécurisées, par les passages aménagés.

Les possibilités et conditions de chasse seraient par contre détériorées dans la Pointe des Pervenches avec les variantes Nord 2 et Nord 3.

Les variantes de contournement (Nord 1 et Sud 2) amélioreraient l'activité de chasse par la baisse de trafic dans la traversée de la forêt d'Araize. Cependant, la coupure des échanges avec les autres massifs, et la difficulté de leur rétablissement auraient des conséquences sur les mouvements du grand gibier. Elles réduiraient le territoire des autres chasses de loisirs et perturberaient les échanges.

### Le tourisme vert : les randonnées et les gîtes

Toutes les variantes Nord passent à proximité d'un gîte ("le Ronzeray") et d'un second pour la variante Nord 1 ("la Grez" dans la vallée du Semnon).

Toutes les variantes traversent des itinéraires inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et des cheminements équestres hors PDIPR proches de la forêt d'Araize, de façon moindre pour les variantes de contournement Sud 2 qui s'écartent de la forêt et du centre de galop.

La variante la plus pénalisante pour les itinéraires de promenade et de randonnée est la variante Sud 1 en lisière forestière le long de laquelle s'appuie un sentier de randonnée.

### Les activités hippiques

Les variantes ont peu ou pas d'impact sur le Centre d'Entraînement Régional de Galop de l'Ouest de Senonnes.

Seule la variante Nord 1 de contournement Nord de la forêt d'Araize qui passe entre la forêt et le centre de galop pourrait induire un isolement avec la forêt et une coupure des parcours de détente potentiels pour les chevaux.

### L'agriculture

Les variantes de contournement Nord 1 et Sud 2 intéressent un nombre plus conséquent de sièges d'exploitation.

Le prélèvement de terres agricoles est évidemment le plus faible pour la variante traversée de la forêt d'Araize, compte tenu de l'importance de l'aménagement sur place et de l'emprise forestière et à moindre mesure pour les variantes Nord 2 et Nord 3.

Pour les parcelles d'exploitation, les points importants sont les suivants :

- pour les variantes Sud 1 et Sud 2 : entre la déviation de Martigné-Ferchaud et les Landes d'Araize, l'impact de l'emprise de l'échangeur au Sud de Martigné-Ferchaud est notable. La variante Sud 2 entraîne des emprises supplémentaires et une déstructuration plus importante avec un réaménagement potentiellement possible au Sud de la forêt ;
- pour les variantes Nord 1, Nord 2 et Nord 3 : elles traversent des parcelles souvent grandes en biais et la Nord 1

déstructure le parcellaire en contournement de la Pointe des Pervenches. L'impact serait très fort pour cette variante par une déstructuration plus importante des exploitations près de la Pointe des Pervenches. L'impact de l'emprise des échangeurs est aussi important pour chacune des variantes Nord.

Globalement, la variante ASP selon le tracé Nord A' limiterait l'impact agricole. La variante Sud 1 du fait de son passage en lisière forestière perturbe également moins le parcellaire agricole. Les variantes Nord B', Nord 2 B' et Nord 3 B' seraient les plus dommageables sur le plan agricole.

### L'habitat, le cadre de vie et l'urbanisme

#### • L'emprise sur les habitations

Il n'y a pas d'emprise sur les habitations pour les variantes Sud 2 B' et Sud 2 C'.

Pour les autres variantes, une habitation serait détruite ("les Rairies" en bordure de l'actuelle RD 775) plus une habitation pour la Sud 1 à la Briquèterie.

#### • Les dessertes majeures et de proximité

Toutes les variantes maintiennent la desserte de Martigné-Ferchaud et de ses zones d'activités.

La variante Sud 2 de contournement par le sud de la forêt d'Araize favorise le désenclavement du Pays de Châteaubriant a contrario de la Nord 1 qui s'en éloigne.

Toutes les variantes maintiennent la desserte de proximité grâce notamment aux ouvrages de rétablissement routiers. Et les dessertes de Villepot et d'Eancé seront améliorées grâce aux échangeurs.

#### • La coupure du territoire et le cadre de vie

Les variantes ASP et les variantes Nord 2 et Nord 3 ont l'impact le plus faible.

En revanche, les variantes de contournement Nord 1 et Sud 2 impliquent la coupure du territoire de communes bénéficiant aujourd'hui d'un cadre champêtre et/ou forestier : Eancé (avec la coupure du Semnon), Senonnes (avec la

séparation de la forêt d'Araize) et Villepot (avec la vallée de la Brutz et affluents).

Sur le plan du cadre de vie, la variante Sud 2 qui traverse le territoire de Villepot à proximité du bourg a un impact fort : modification du cadre de vie et de l'ambiance à son approche.

La variante Sud 1 en lisière forestière présente une situation intermédiaire. Mais les impacts seront forts pour les habitants de la Vallée sur la commune de Villepot.

• **La proximité des hameaux**

La proximité de hameaux bâtis s'avère ainsi plus dommageable pour les variantes de contournement Nord 1, Nord 2, Sud 1 et Sud 2 (A' et B') en termes de qualité de vie et de modification de desserte : impact fort.

Globalement, les variantes de contournement Nord 1 et sud 2 sont plus pénalisantes pour le milieu humain (dessertes, bâti, cadre de vie). Le maintien de la traversée de la forêt d'Araize est logiquement la variante la moins contraignante. La Sud 1 et la Nord 3 sont moyennement contraignantes.

> **LE PAYSAGE**

**Le grand paysage**

L'impact sur la forêt de valeur patrimonial serait fort pour les variantes ASP et variantes Nord 2 et 3.

**Les riverains**

En raison de la densité des habitations, les impacts visuels sont forts pour les variantes Nord et Sud et plus limités pour les tracés aménagement sur place.

**L'insertion**

L'insertion est difficile pour les variantes passant entre la forêt et Eancé à proximité de la Pointe des Pervenches et pour toutes les variantes Sud.

L'insertion semble plus simple pour les variantes empruntant la forêt d'Araize.

**LA COMPARAISON TECHNIQUE**

Les variantes Sud 2 et Nord 1 demandent le plus grand nombre de km à réaliser par rapport à la longueur de référence. Les variantes aménagement sur place et Nord sont celles présentant un coût moindre.

Indicateurs	1. ASP Aménagement Sur Place		2. Sud			3. Nord						
	Nord A'	Nord B	Sud 1	Sud 2			Nord 1		Nord 2		Nord 3	
				Sud A'	Sud B'	Sud C'	Nord A'	Nord B'				
<b>Technique</b>												
Ecart en km par rapport à la longueur de référence	0	+0,1	+1,5	+3,5	+2,4	+1,8	+2,3	+2,4	+0,7	+0,8	+0,1	+0,2
Géométrie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Phasage des travaux	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Circulation pendant le chantier	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Coût en millions d'euros	50	51	57	69	65	64	52	54	50	51	48	50

● Pas d'impact ou impact faible   ● Impact moyen   ● Impact fort   ● Impact très fort

**SYNTHÈSE**

> **LA FAMILLE DE TRACÉS NORD**

- le Nord 1 : fort impact sur l'habitat et les exploitations agricoles
- les Nord 2 et 3 : fort impact sur la pointe de la Pervenche, secteur particulièrement riche écologiquement. Coût moindre.

> **LA FAMILLE DE TRACÉS SUD**

- le Sud 1 en lisière de la forêt : création d'un obstacle important pour le passage de la faune entre la forêt et les territoires voisins (mesures compensatoires difficiles à réaliser). Impact sur l'habitat et le milieu naturel

- le Sud 2 : impact fort sur tout le réseau hydrographique local et le milieu agricole, isolement de la commune de Villepot. Coût important.

> **L'AMÉNAGEMENT SUR PLACE**

- Impact important sur la forêt mais moindre incidence sur le milieu agricole. Aménagements possibles pour les déplacements de la faune dans la forêt. Coût moindre.

# VI. DES **MESURES COMPENSATOIRES** POUR RÉDUIRE L'IMPACT DU PROJET

Comme tout projet routier, l'aménagement de l'axe Bretagne-Anjou aura une incidence sur le territoire traversé. Des mesures dites compensatoires seront donc mises en œuvre par le maître d'ouvrage et ce, quelle que soit la solution retenue à l'issue de la concertation.

A chaque grand enjeu environnemental du territoire identifié, correspond ainsi une série de mesures compensatoires possibles.

## > RÉDUCTION DES RISQUES D'INONDATION

Les ouvrages de franchissement des cours d'eau seront dimensionnés pour ne pas gêner pas l'écoulement des eaux en cas de forte pluie.

Des bassins stockeront les eaux en provenance de la route et ralentiront ainsi leur écoulement.

## > RÉDUCTION DES RISQUES DE POLLUTION DE L'EAU

Les eaux en provenance de la route seront traitées dans des bassins de décantation pour retenir les pollutions.

Le réseau de collecte des eaux sera parfaitement étanche pour empêcher la propagation de matières polluantes.

## > RÉDUCTION DES EFFETS SUR LE MILIEU NATUREL

Des plantations bocagères seront réalisées et les mares directement concernées seront recrées à un autre endroit.

Pour compenser la perte de surfaces boisées, un reboisement 5 fois supérieur à ces surfaces sera réalisé. Ainsi, pour un hectare déboisé, 5 hectares pourront être reboisés.

Pour le tracé dans la forêt, des passages souterrains sont prévus pour la traversée de la faune.

## > RÉDUCTION DES NUISANCES SONORES

Des dispositifs de réduction du bruit seront mis en place.

## > RÉDUCTION DES EFFETS SUR L'ACTIVITÉ SYLVICOLE

Le reboisement des surfaces boisées sera réalisé dans les conditions citées ci-dessus.

Une amélioration de l'accès à la forêt sera apportée.



UN EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE SUPÉRIEUR POUR LA GRANDE FAUNE



UNE POSSIBILITÉ D'AMÉNAGEMENT À SAINT-MORAND

## > RÉDUCTION DES EFFETS SUR L'AGRICULTURE

Des réaménagements de terres agricoles et non-agricoles seront effectués dans le cadre des procédures d'aménagement foncier.

> Des mesures d'**INSERTION PAYSAGÈRE** seront mises en oeuvre.



### **CONTACTS :**

Conseil général d'Ille-et-Vilaine - Pôle routes-infrastructures-environnement / Direction des Grands travaux d'infrastructures - Subdivision études et travaux n°1  
Tél. : 02 99 02 36 40 - Fax : 02 99 02 39 23 - courriel : [prie@cg35.fr](mailto:prie@cg35.fr)

